



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 09/09/2021

IRRIGATION : Alerte d'été sur le bassin du Clain, sous-bassin de la Clouère

Compte tenu des débits observés à l'indicateur de Château-Larcher sur le sous-bassin de la Clouère, les prélèvements d'eau en nappe destinés à l'usage agricole et rattachés aux indicateurs de Petit-chez-Dauffard et de la Charpraie sont **limités au volume hebdomadaire réduit de 30 %**.

Pour les autres usagers prélevant directement sur le milieu (hors réseau d'eau potable) sur le sous-bassin de la Clouère ;

- sont interdits le lavage des véhicules, hors installations professionnelles, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique et pour les organismes liés à la sécurité et à la salubrité publique ; le lavage des voies et trottoirs sauf impératif sanitaire ou de sécurité et le nettoyage des façades, toitures et terrasses ne faisant pas l'objet de travaux,
- sont interdits de 9 heures à 19 heures l'arrosage des espaces verts, des jardins d'agrément et pelouses (publics et privés), des terrains de sport, des terrains de golf (sauf green de départs).

Ces mesures sont applicables à compter du **lundi 13 septembre 2021 dès 8h**.

Conformément à l'arrêté-cadre, Madame la Préfète a signé le 9 septembre 2021 un arrêté préfectoral en ce sens.

Pour en savoir plus : <http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieus-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau>

Contact presse

Cabinet de la préfète

Bureau de la communication

interministérielle

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr:



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers